



# SIPS

Contact  
27 04 00

## LE STAGE À L'INITIATIVE DE LA PROVINCE SUD POUR FORMER AU POSTE DE TRAVAIL PRÉALABLEMENT AU RECRUTEMENT

Des stages de formation destinés aux demandeurs d'emploi de la province Sud sont organisés en fonction de l'évolution du marché du travail ou à la demande d'une entreprise localisée dans la province Sud pour répondre à un besoin spécifique exprimé par un employeur.

Ces stages sont des formations sur mesure, qui répondent à un besoin conjoncturel précis et débouchent sur une embauche. Ils sont organisés en collaboration avec l'entreprise qui recrute (elle participe à la sélection de ses futurs salariés avant l'entrée en formation). Ils sont financés en tout ou partie par la province Sud.

Pendant la formation, le demandeur d'emploi est stagiaire de la formation professionnelle de la province Sud. Il peut percevoir à ce titre une indemnité de stage. Il est assuré à la CAFAT (accident du travail et RUAMM).

Le stagiaire reçoit en fin de stage une attestation de formation.

# NOS CONTACTS

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA FORMATION  
ET DE L'EMPLOI [DEFE]

## NOUMÉA

Standard : 23 28 30

## COMMUNES DU GRAND NOUMÉA

Dumbéa : 41 67 17  
Mont-Dore : 41 20 88  
Païta : 70 98 30 et 74 71 94

## COMMUNES DE L'INTÉRIEUR

Bourail : 44 24 42  
Île des Pins : 46 11 07  
La Foa : 20 35 13  
Thio : 41 18 31  
Yaté : 41 90 25



PROVINCE SUD

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI [DEFE]

30, route de la Baie-des-Dames  
Ducos Le Centre - Nouméa  
Standard : 23 28 30 - Fax 23 28 31

Pôle Employeur : 270 400  
employeurs@province-sud.nc

Ouvert du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 15 à 16 h

→ Employeurs

[DEFE]  
PROVINCE SUD

# MESURES D'AIDES

À L'EMPLOI  
ET À LA FORMATION



[province-sud.nc/DEFE](http://province-sud.nc/DEFE)

[province-sud.nc](http://province-sud.nc)  
 [webtv.province-sud.nc](http://webtv.province-sud.nc)



# VOUS FAIRE BÉNÉFICIAIRE DES AIDES

## À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

### CDO

#### LE CONTRAT DE QUALIFICATION POUR PERMETTRE D'ACCÉDER À UNE FORMATION QUALIFIANTE

##### Publics

Demandeurs d'emploi de la province Sud.

##### Employeurs concernés

Entreprises privées ou établissements à caractère industriel ou commercial situés en province Sud.

##### Avantages

- Aide financière à la formation pouvant atteindre **1 008 000 francs**.
- Rémunération par l'entreprise du salarié selon un pourcentage du salaire conventionnel en fonction de son âge (SMG minimum pour les plus de 25 ans).
- Exonération des cotisations CAFAT patronales et salariales hors CRE pendant la moitié du contrat.

- Formation qualifiante en alternance dans l'entreprise et dans l'organisme de formation.
- Acquisition d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une qualification reconnue par une convention collective de branche.

##### Formalités

- Dépôt d'une offre d'emploi au service de l'Emploi, tél. **270 400**.
- Réalisation d'un programme de formation en entreprise et en organisme de formation.
- CDD de 6 mois à 2 ans à temps complet ou à temps partiel.
- Contrat de travail et convention de formation établis par le service de l'Emploi.

#### LE CONTRAT À PÉRIODE D'ADAPTATION POUR PERMETTRE LA MEILLEURE ADAPTATION AU POSTE DE TRAVAIL

### CIP

#### LE CONTRAT D'INSERTION PROFES- SIONNELLE TOUT SPÉCIALEMENT DESTINÉ AU RECRUTEMENT DE JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI

##### Publics

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de la province Sud, à la recherche d'un premier emploi et titulaire d'un diplôme conférant une qualification professionnelle.

##### Employeurs concernés

Entreprises privées ou établissements à caractère industriel ou commercial situés en province Sud

- Création d'un emploi nouveau.

##### Avantages

- Aide financière à la formation pouvant atteindre **300 000 francs**.
- Si le travailleur est handicapé : rémunération par l'entreprise du salarié à 80 % du salaire conventionnel de l'emploi occupé (SMG minimum) et exonération des cotisations CAFAT patronales.
- Formation dispensée par l'entreprise pour l'insertion du jeune.

##### Formalités

- Dépôt d'une offre d'emploi au service de l'Emploi, tél. **270 400**.
- Réalisation d'un programme de formation. CDD de 6 mois à 1 an à temps complet ou à temps partiel.
- Contrat de travail et convention de formation établis par le service de l'Emploi.

### CPA

##### Publics

Demandeurs d'emploi de la province Sud.

##### Employeurs concernés

Entreprises privées ou établissements à caractère industriel ou commercial situés en province Sud

- Création d'un emploi nouveau.

##### Avantages

- Aide financière à la formation pouvant atteindre **200 000 francs**.
- Rémunération par l'entreprise du salarié à 80 % du salaire conventionnel de l'emploi occupé (SMG minimum) pendant l'adaptation (2 mois).

- Exonération des cotisations CAFAT patronales hors CRE pendant l'adaptation (2 mois maximum / période doublée pour l'embauche d'un travailleur handicapé).
- Formation d'adaptation au poste dispensée par l'employeur.

##### Formalités

- Dépôt d'une offre d'emploi au service de l'Emploi, tél. **270 400**.
- CDI à temps complet ou à temps partiel.
- Contrat de travail et convention de formation établis par le service de l'Emploi.

### CPAEPs

#### LE 1<sup>ER</sup> EMPLOI CONTRAT PROVINCIAL D'AIDE À L'EMPLOI DU 1<sup>ER</sup> SALARIÉ POUR LES TRÈS PETITES ENTREPRISES N'AYANT PAS RECRUTÉ DE PERSONNEL DURANT PLUS DE 169 H SUR LES 18 DERNIERS MOIS

le secteur d'activité, à l'exception des « activités des ménages » en tant qu'employeurs de personnel domestique).

##### Avantages

- Aide financière versée à l'entreprise d'un montant maximum de **500 000 francs** et **420 000 francs** pour le secteur agricole.
- Formation d'une journée du chef d'entreprise sur la gestion du personnel.

##### Formalités

- Dépôt d'une offre d'emploi au service de l'Emploi, tél. **270 400**.
- CDD de 6 mois à temps complet ou à temps partiel pouvant déboucher sur un CDI.
- Contrat de travail et convention de formation établis par le service de l'Emploi.

##### Publics

Demandeurs d'emploi de la province Sud.

##### Employeurs concernés

Entreprises privées situées en province Sud qui souhaitent embaucher son 1<sup>er</sup> salarié (quel que soit

